

ZOOM SUR



Limaces.

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 10 octobre 2009 (mm) :

Normale	Campagne 2008 – 2009			
Melun	La Brosse – Montceaux.	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
20,6	14,9	21,5	18,2	21,5

Enfin quelques précipitations !

Elles vont améliorer la qualité des travaux en cours sur les parcelles.

Côté températures, la douceur reste présente en ce début de mois.

Cette douceur a été favorable au développement des ravageurs sur colza et céréales. Le rafraîchissement en cours devrait limiter leur activité.

Températures du 1^{er} au 10 octobre 2009 (°C) :

	Normale	Campagne 2008 – 2009			
	Melun	La Brosse – Montceaux.	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
Mini	9,0	12,0	11,5	10,9	12,2
Maxi	17,7	21,1	20,4	20,4	20,0

source : Météo-France

ACTUALITES CULTURES

COLZA (de 6 à 9 feuilles)

✓ Ravageurs

Le SRA observe toujours une progression des pucerons verts mais les colzas sont souvent suffisamment développés pour ne plus avoir de risque important.

Des captures de charançons du bourgeon terminal sont signalées sur le département mais en faible nombre. Le vol pourrait s'intensifier rapidement. Il est préférable d'attendre avant d'intervenir d'autant que l'on dispose d'une dizaine de jours pour traiter (avant que les femelles ne se mettent à pondre).

Le SRA observe aussi quelques dégâts de **mouche du chou** notamment à Egreville et Mouy-sur-Seine.

SEMIS de CEREALES

✓ Limaces

Veillez à semer dans des parcelles suffisamment affinées en surface pour limiter le risque limace.

Les situations à risques sont particulièrement :

- les semis sans labour, notamment avec présence de résidus de cultures,
- les terres non travaillées en interculture,
- les terres argileuses ou avec des préparations motteuses,
- les parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées,
- les précédents favorables : colza, jachères, tournesol, pailles, cultures intermédiaires.

➤ Comment surveiller les parcelles ?

La surveillance se réalise à l'aide de pièges (tuile ou morceau de plastique non transparent), et par observation des plantes en cours de levée ou déjà levées, et ce jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales.

En cas de parcelle proche d'un couvert (culture intermédiaire, colza ou repousses), la fourrière est plus exposée aux attaques de limaces.

Quand intervenir ?

➤ Si présence de limaces sous le piège ou consommation des granulés : intervenir.

➤ Surveiller les parcelles jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales (blé, escourgeon).

L'application de granulés 3-4 j après le semis est la plus efficace (en particulier sur limace grise, la plus courante). En cas de présence de limaces noires, le mélange des granulés avec la semence dans le semoir est nécessaire.

Comment intervenir ?

➤ Ne pas sous doser les produits pour avoir une efficacité optimum. La limace trouve sa nourriture au fil de son chemin.

➤ En absence de pluie, préférer les épandages le soir, avant la sortie nocturne des limaces.

➤ Veiller à une répartition entre 25 et 60 granulés/m².

Préférer les doubles applications à demi dose, plutôt qu'une seule application pleine dose.

Ex : METAREX : 3 kg/ha et à nouveau 3 kg/ha huit jours plus tard.

Privilégier les produits à base de métaldéhyde (ex : METAREX, HELIMAX, MAGISEM...) qui sont inoffensifs pour les carabes (prédateurs des limaces), les vers de terre, les abeilles, les petits vertébrés et les oiseaux.

A basses températures, les efficacités des métaldéhydes sont équivalentes à celles des carbamates.

Associer les métaldéhydes avec des produits à base de carbamates (ex : MESUROL, SKIPPER...) ne sert à rien. On n'améliore pas l'efficacité et on augmente les problèmes d'écotoxicité.

GESTION DES RESIDUS DE MAIS

✓ Une nécessité pour réduire le coût du programme fongicide sur blé

Le risque fusariose sur blé est conditionné par la tolérance de la variété (les plus tolérantes : APACHE, CHEVALIER, voire, ALIXAN...), le précédent (maïs), le type de travail du sol (absence de labour) et la gestion des résidus de maïs (présence en surface). Ces facteurs agronomiques favorisent la présence du champignon dans la parcelle. Ensuite c'est le climat à la floraison qui provoque les contaminations.

Se donner les moyens de réduire la protection fongicides à épiaison du blé que vous allez semer derrière maïs, nécessite d'actionner les leviers cités ci-dessus pour réduire le risque fusariose. Le choix de la variété étant fait, vous pouvez encore agir sur la gestion des résidus et le travail du sol.

✓ Assurer une bonne dégradation des résidus de maïs

Broyer finement les résidus rapidement après la récolte permet de détruire les supports sur lesquels se conservent les champignons qui contamineront les céréales suivantes. Le risque est proportionnel au volume de résidus laissés en surface. C'est pourquoi, il est recommandé d'enfouir par le labour (ou en non labour de broyer le plus finement et le plus promptement possible après la récolte) les résidus pour favoriser leur dégradation.

Le broyage sous bec est généralement insuffisant, un rebroyage fin est préférable, et indispensable en non labour.

Broyer permet par ailleurs de détruire les larves de "foreurs" (notamment pyrale) qui véhiculent et favorisent le développement des autres champignons préjudiciables à la qualité sanitaire du maïs. Un broyage seul a une efficacité de 50 à 70 %. Un passage de cover-crop porte régulièrement l'effet à 70 % ou au-delà.

En maïs après maïs, le broyage et l'enfouissement permettent aussi de limiter le risque d'helminthosporiose.

CHRYsomeLE MAÏS

En dépit de l'absence de captures en 2009 dans la région, certaines communes restent concernées par les obligations de rotation du maïs en 2010.

Ce sont les communes à proximité de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle :

COMPANS,

GRESSY,

LE MESNIL-AMELOT,

MAUREGARD,

MITRY-MORY,

MOUSSY-LE-NEUF,

MOUSSY-LE-VIEUX,

THIEUX,

VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

et **VILLEPARISIS.**

Les parcelles de ces communes qui avaient du maïs en 2009 ne doivent pas avoir de maïs en 2010.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr –
Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et
du Conseil Général de Seine-et-Marne et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites



 **île de France**

